Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260504-DEL202605004-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 04/05/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/04/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 22 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Denis PORCHET, Mickaël TANGUY, Marie-Anne MONVOISIN, Elodie BOUTARD, Jean-Marie LANGE, Anne-Charlotte MILLET, Laurent KERIVEL, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Cyrille BARON, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Mickaël DAUDIN, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Florence GOURMELEN donne pouvoir à Denis PORCHET, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Alexandra PILLING à Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS à Anthony MASSON, Fabrice GAUBERT à Marielle GALLIEN-GERARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory LANCELOT

Finances 2026.05.004 Travaux du Tiers-Lieu : avenants n°1 et 2 au lot 12 « Peinture / Nettoyage » - Entreprise TIRIAULT

Rapporteur : M. LANGE

Jean-Marie LANGE précise que, dans le cadre des travaux de rénovation du Presbytère / Création d'un Tiers-Lieu et d'un Espace Jeunes, des choix techniques et des aléas liés à un chantier de rénovation imposent des adaptations aux marchés passés avec les entreprises.

- L'entreprise TIRIAULT s'est vu confier des travaux supplémentaires (protection du sol de l'étage pendant les travaux) pour un montant de 1 251,95 € H.T., soit + 6,53 % du marché initial (19 170,43 € H.T.) : c'est l'objet de l'avenant n° 1.
- Sur avis de la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage a décidé de réaliser la vitrification du parquet posé en rez-de-chaussée, pour un coût supplémentaire de 2 223,00 € H.T., soit + 11,60 % du marché initial (19 170,43 € H.T.) : c'est l'objet de l'avenant n° 2.

Les membres de la Commission municipale « Marchés » réunis le 4 mai ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de suivre l'avis de la Commission « Marchés » et de retenir les avenants n° 1 et 2 au lot 12 d'un montant respectif de 1 251,95 € H.T. et de 2 223,00 € H.T.**
- **Autorise M. le Maire à signer les avenants.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Le secrétaire de séance,
Grégory LANCELOT